

La rectrice de l'académie de Poitiers

Rectorat de l'académie de Poitiers

Cabinet de la rectrice
ML n°2021_217

Mél : cabinet.recteur@ac-poitiers.fr

22 rue Guillaume VII le Troubadour
CS 40625
86022 Poitiers Cedex

Mesdames et messieurs les parents d'élèves

Poitiers, le 27 août 2021

Chers parents d'élèves,

Je souhaite à tous les élèves et à toutes les familles de l'académie de Poitiers une très bonne rentrée scolaire.

Même si l'épidémie de Covid est toujours présente, la rentrée scolaire s'effectue dans l'ensemble des écoles et établissements en accueillant tous les élèves en présentiel.

Nous poursuivons un double objectif :

1. Protéger la santé de votre enfant et de nos personnels
2. Garder les écoles et établissements ouverts pour accompagner la réussite scolaire de votre enfant

Le protocole sanitaire établi au niveau national comprend 4 niveaux, déterminés en fonction de l'évolution de l'épidémie.

La rentrée du 2 septembre s'effectue au niveau 2 (jaune). Pour votre enfant, cela signifie :

- Ses cours se dérouleront en présence à l'école, au collège et au lycée.
- L'école ou l'établissement aura une application stricte des gestes barrière : lavage des mains, aération, port du masque pour tous, limitation du brassage des élèves, nettoyage intensif.
- Pour un cas de Covid à l'école, la classe concernée sera fermée pour 7 jours et les apprentissages se poursuivront à distance.
- Pour un cas de Covid au collège ou au lycée, une recherche de cas contacts sera effectuée ; seuls les cas contact à risque, c'est-à-dire les élèves non vaccinés, devront suivre les cours chez eux durant 7 jours. L'expérience acquise, tant par les élèves que par les enseignants, doit permettre de garantir la continuité des apprentissages à distance.

L'évolution de la situation sanitaire dans les écoles sera suivie de très près, avec le souci d'une communication transparente et réactive. En complément, des campagnes de test salivaires seront déployées pour casser les chaînes de contamination.

Par ailleurs, une campagne de vaccination est organisée pour les élèves volontaires âgés de 12 à 17 ans scolarisés en collège, lycée et lycée professionnel. Selon la situation de l'établissement, votre enfant pourra être vacciné dans un centre de vaccination, au sein de l'établissement ou à proximité avec l'intervention d'une équipe mobile de vaccination. Le chef d'établissement vous précisera ces modalités d'organisation.

La vaccination des mineurs de 12 à 15 ans nécessite l'accord de l'un des parents. Un formulaire vous sera transmis par l'établissement. Les jeunes de plus de 16 ans n'ont pas besoin que cet accord parental soit formalisé.

La bonne mise en œuvre de ces principes va permettre à l'école, au collège et au lycée de votre enfant de se concentrer sur ses missions principales : les apprentissages, le vivre ensemble et la préparation à la poursuite d'études ou à l'insertion professionnelle.

Soyez assurés que les personnels de l'académie mettent tout en œuvre pour accompagner la réussite de votre enfant, dans un esprit de co-éducation avec vous.

Je souhaite à votre enfant une très bonne année scolaire

La rectrice de l'académie de Poitiers


Bénédicte Robert